



SERVICE DU TERRITOIRE

Avertissement :

Le présent dossier n'est pas complet. Son ensemble est consultable à notre guichet pendant toute la durée de la mise à l'enquête.

Nous vous accueillons avec plaisir au **Service du Territoire**, situé **Place du Château 10**, aux horaires suivants :

- **Du lundi au jeudi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- **Le vendredi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

COMMUNE DE NYON

Folio n° 1031

Echelle 1 : 500

Propriété de BURNIER Thierry et ZELTNER BURNIER Madeleine

Parcelle n° 880

Désignation cadastrale :	Habitation n° 1443a	199 m ²
	Garage n° 3777	21 m ²
	Bâtiment n° 1443b	16 m ²
	Jardin	949 m ²
		<u>1'185 m²</u>

Coordonnées C.N.S. 1261 E : 2'506'845 N : 1'138'500

Altitude moyenne : 423 m

Secteur de protection des eaux : üB

Zone de villas

Note du recensement architectural : Non recensé

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

PLAN DE SITUATION

Démolition des bâtiments existants et construction 3 villas contiguës Minergie Standard

Géodonnée © Etat de Vaud

Nyon, le 12 février 2026

E. BOVARD, Ingénieur géomètre breveté




COMMUNE DE NYON

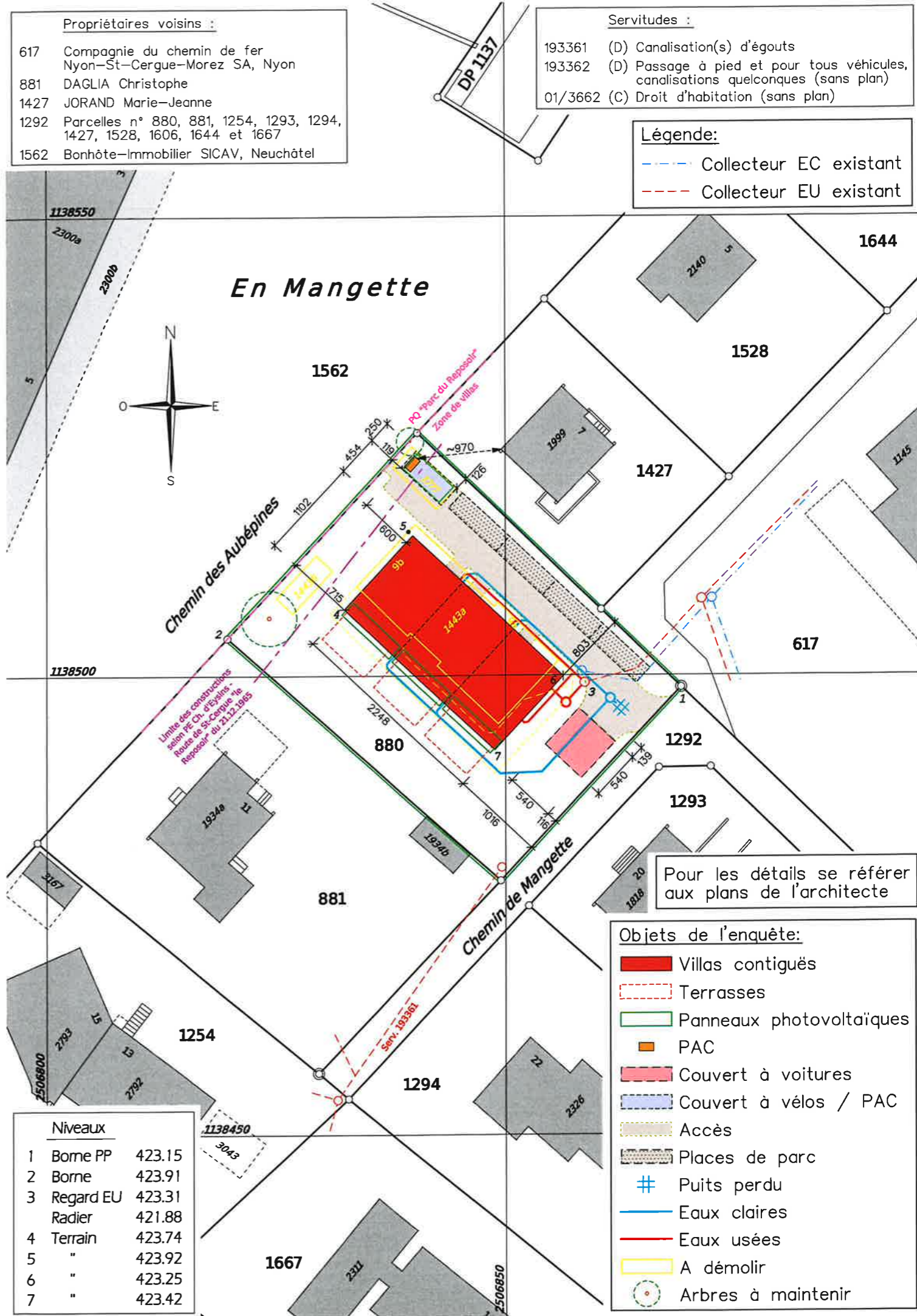
Dossier N° 8116

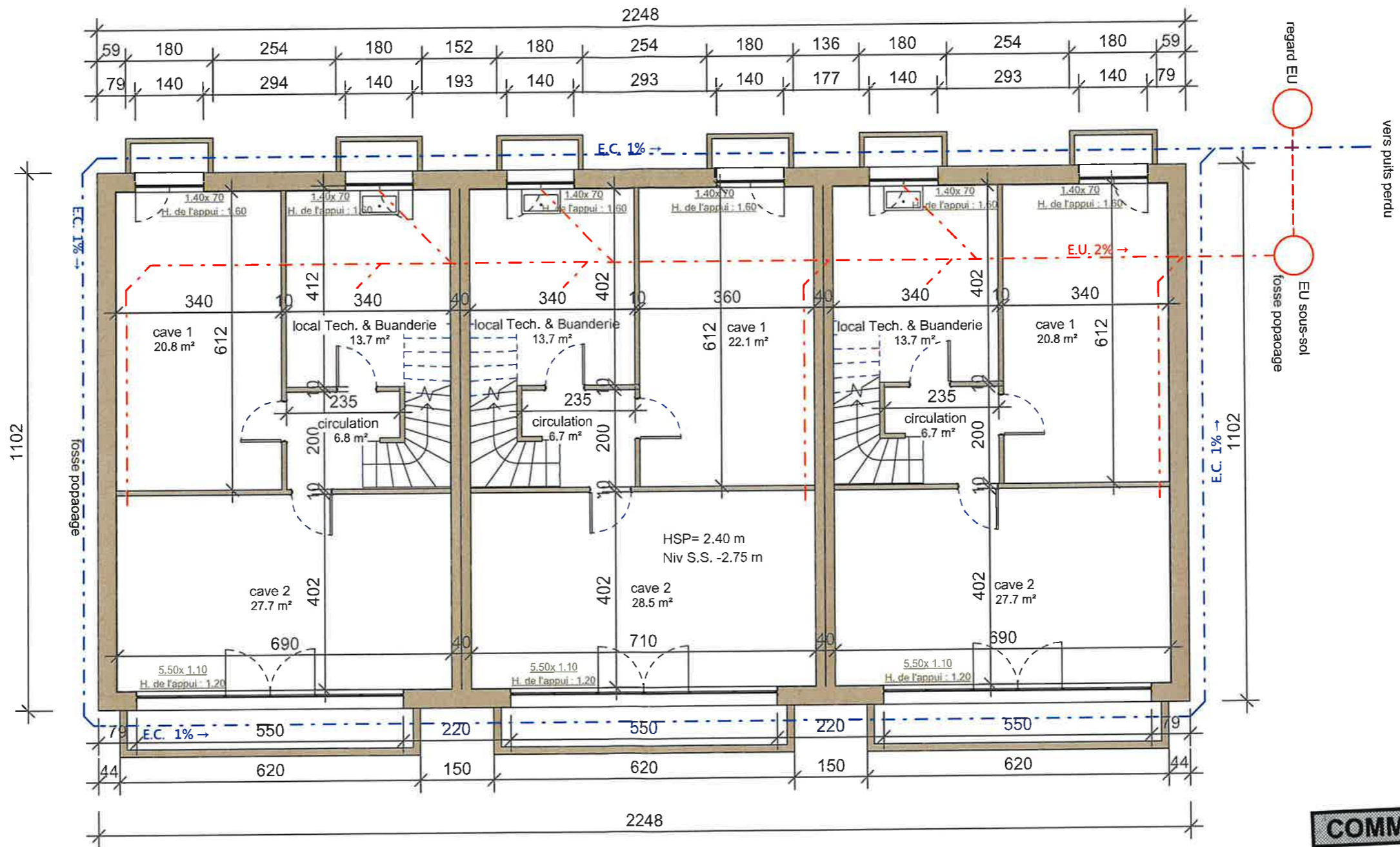
Plans déposés à l'enquête publique
du 03 juin. au 02 juil. 2026

Visa Service SDT

Les propriétaires :

Sceaux municipaux :





COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8116
 Plans déposés à l'enquête publique
du 03 juin. au 02 juil. 2026
 Visa Service SDT :

architectes
 Thierry Brüttsch - epfl sia
 rue du Village 20, 1214 Vernier
 tél 079 446 15 90
 email t.bruttsch@tb-archi.ch
 www.tb-archi.ch

Signature

9 Chem. de Mangette, 1260 Nyon
 Commune (No OFS): NYON 5724, Parcelle 880
 Propriétaires
Thierry Burnier
Madeleine Zeltner Burnier

N°	Description	Date

Sous-Sol		
Date	26.01.2026	A101
Taille de la feuille	A3	
Conçu par	TB	
Dessiné par	EV	
Vérifié par	TB	
Echelle		1 : 100

Démolition des bâtiments existants et construction de 3 villas contiguës Minergie Standard

Demande de permis de construire (P)

N° CAMAC : 247681

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale : 8116

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (*) :** Nyon
2. **Lieu-dit :** En Mangette
et/ou adresse (*) : Chemin de Mangette 9
3. **Coordonnées (E / N) (*) :** 2506845 / 1138500 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
4. **No de parcelles (*) :** 880
5. **No ECA :** 1443a 1443b 3777
6. **Note recen. architectural :** -

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. Propriétaire (*) :

Nom, Prénom : BURNIER THIERRY ZELTNER BURNIER MADELEINE **Raison sociale :**

Adresse : Chemin de Mangette 9 **Tél. :**

NPA / Localité : 1260 NYON **E-mail :**

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom : **Raison sociale :**

Adresse : **Tél. :**

NPA / Localité : **E-mail :**

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom : **Raison sociale :**

Adresse : **Tél. :**

NPA / Localité : **E-mail :**

8. Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant : Architecte Ingénieur Exception art. 106 LATC

Nom, Prénom : BRÜTSCH THIERRY **N° REG :** 6442

Profession : Architecte

Raison sociale : THIERRY BRÜTSCH ARCHITECTE SÀRL **E-mail :**

Adresse : Rue du Village 20 **Tél. :**

NPA / Localité : 1214 VERNIER **Fax :**

9. Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible)

Adjonction Agrandissement Changement / nouvelle destination des locaux

Construction nouvelle Démolition partielle Démolition totale

Reconstruction après démolition Reconstruction après incendie Rénovation totale

Transformation(s)

10. Description de l'ouvrage (*) :

Démolition des bâtiments existants et construction de 3 villas contiguës

11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*): Oui Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/DMS)
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*): Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 03.06.26 au 02.07.26

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (*) :

- 01 CFF
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
 05 Office fédéral des routes (OFROU)
 07 Swisscom
 08 La Poste
 10 Canton
 11 Entreprise de droit public d'un canton
 15 Commune
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
 23 Caisse maladie, SUVA
 24 Banque, fond immobilier, holding financière
 31 Usine d'électricité privée
 32 Usine à gaz privée
 33 Chemin de fer privé
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
 42 Coopérative de logement
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
 61 Particulier et hoirie
 63 Organisation internationale, ambassade
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom : BURNIER THIERRY ZELTNER BURNIER MADELEINE Raison sociale :
 Adresse : Chemin de Mangette 9 Tél. :
 NPA / Localité : 1260 NYON E-mail :

21. Direction des travaux (*) :

Nom, Prénom : BRÜTSCH THIERRY Raison sociale : THIERRY BRÜTSCH ARCHITECTE SÀRL
 Adresse : Tél. :
 NPA / Localité : E-mail :

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (aide) (*) : Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur Construction particulière

30b. Le projet comporte au moins un bâtiment nouveau, démolé, partiellement démolé ou agrandi : Oui Non

31. Type d'ouvrage (*) :

- Approvisionnement en eau / énergie 11 Alimentation en eau
 12 Usines d'électricité et réseaux
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
 14 Chauffage à distance
 19 Autre
 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées
 Elimination des déchets 22 Ordures ménagères
 23 Autres déchets
 Infrastructure routière, parking 31 Routes nationales
 32 Routes cantonales
 33 Routes communales
 34 Route, place de stationnement
 35 Parking couvert
 Autre transport et communication 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
 42 Constructions pour les bus et tramway
 43 Constructions pour la navigation
 44 Constructions pour les transports aériens
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
 49 Autres constructions vouées aux transports

Demande de permis de construire (P) - 247681

- Education, recherche, santé,
loisirs, culture
- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
 52 Formation supérieure ou recherche
 53 Hôpital
 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
 55 Autre établissement de santé spécialisé
 56 Installation de loisirs et de tourisme
 57 Eglise et bâtiment à but religieux
 58 Bâtiements à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
 59 Salles omnisports et salles de sport
- Autres infrastructures
- 61 Aménagement de berges et barrages
 62 Constructions pour la défense nationale
 69 Autres infrastructures
 71 Maison individuelle à un logement, isolée
 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
- Agriculture, sylviculture
- 81 Construction agricole
 82 Construction sylvicole
 83 Améliorations foncières
- Industrie, artisanat,
commerce, services,
administration
- 91 Fabrique, usine, atelier
 92 Halle, dépôt, silo, citerne
 93 Bât. administratif, bureaux
 94 Bât. commercial, magasin
 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
 96 Autres hébergements de courte durée
 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :
- 5 m 10 m 25 m 50 m
 100 m 250 m 500 m 1000 m
34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :
35. Dans un plan général d'affectation (PGA)
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Nom et/ou No de la zone
36. Secteur de protection des eaux : Au ÜB (Si zones S, cocher la question N° 115)
37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation
 b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes
 séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est
 indiqué à la question N° 14.
 (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement, et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson : Réseau public Alimentation privée
41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : Existante Projetée
 Distance [m] : 13

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères Existant Projeté
 b) Différenciés Existant Projeté
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
- Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
- Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux terreux et d'excavation inclus) dépasse 200 m³ ou s'il faut s'attendre à des déchets de chantier contenant des polluants dangereux pour l'environnement ou la santé (p. ex. dioxines, PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16 al. 1), doit être fourni à l'autorité communale. Le cas échéant, les preuves d'élimination des déchets produits seront conservées par le maître d'ouvrage après la fin des travaux et fournies à l'autorité communale à sa demande (cf. art. 16 al. 2 OLED). [lien](#)

Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55. La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022. Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnés par ce dernier.

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m ²]	1185			1185
61. Surface totale en zone à bâtir [m ²] (A)	1185			1185
62. Surface bâtie [m ²] (B)	220	248.4	220	248.4
63. Surface brute utile des planchers [m ²] (C)	293	616	293	616
dont consacrée au logement [m ²]	293	616	293	616
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0,21
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0,51
65. Cube SIA [m ³]	1364	2676	1364	2676
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]	1'114'740			
<i>Obligatoire en cas de transformation de bâtiment</i>				
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	3000000	CFC 1 à 5 [CHF]	2800000	
<i>Honoraires et TVA compris</i>				

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)
- | | 1 | Avec logements | 1 | Sans logements |
|-----------------------------------|---|----------------|---|----------------|
| Nb total de nouveaux bâtiments | 1 | | 1 | |
| Nb total de bâtiments transformés | | | | |
| Nb total de bâtiments démolis | 3 | | | |
- (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)*

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81. Couverts, garages extérieurs	1	2	1	2
82. Places non couvertes	5	4	5	4
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>	6	6	6	6
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>	0	9	0	9

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

- B1 Type de travaux (aide) (*): Bâtiment démolit
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
- Assainissement énergétique Assainissement système de chauffage Transformations / rénovations intérieures
 Changement d'affectation Agrandissement chauffé Agrandissement non chauffé
 Installation solaire thermique Installation solaire photovoltaïque Autres travaux de transformation
- B2 N° de parcelle (*): 880
- B3 N° ECA: 1443a
En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.
- B4 Rue/lieu (*): Chemin de Mangette 9 1260 Nyon
- B5 Dénomination du bâtiment: villa à 2 logements contigus
- B6 Nombre d'entrées avec adresse: 2

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (*): Bâtiment exclusivement à usage d'habitation
Classe: Maisons à deux logements
- B8 Surface au sol du bâtiment [m²]: 199
- B9 Surface brute utile des planchers [m²]: 293
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²]: 293 Pour les activités [m²]:
- B11 Cube SIA [m³]: 1364
- B12 Nombre de niveaux total (y c. sous-sols et demi-niveaux): 3
- B13 Nombre total de logements après travaux (*): 0
Nb 1 pce: Nb 2 pce: Nb 3 pce: 1
Nb 4 pce: Nb 5 pce: 1 Nb 6 pce ou plus:
- B14 Bâtiment transformé (*): les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements:

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

- B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*):
Principal: Chaudière à condensation pour un seul bâtiment
Secondaire: Poêle
Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: 25
- B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*):
Pour générateur principal: Mazout
Pour générateur secondaire: Aucune
- B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*):
Principal: Chaudière à condensation
Secondaire:
- B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*):
Pour générateur principal: Mazout
Pour générateur secondaire: Aucune
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire): Oui Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amianté du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

- B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
crépi
Mode de couverture, couleur :
Tuiles
Type de fermeture : Stores Volets
b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge: Electrique Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable: Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence
M ME48. Qh (MJ/m².an) : Informations complémentaires :Qhli (MJ/m².an) : Informations complémentaires :453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli **Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72**

Surface de référence énergétique

SRE : Informations complémentaires :

465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation EN 6468. Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7474. Halles gonflables EN 8

Installations techniques du bâtiment

450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65Ab) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65Bc) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC) Annexe- Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible) EN-VD-5- Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m Annexe456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd 461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables EN-VD-72462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire EN-VD-3463. Installation de ventilation EN-VD-4464. Installations de réfrigération, climatisation, déshumidification ou humidification EN-VD-5466. Installation de production d'électricité par combustible EN 9475. Résidences secondaires EN-VD-3

Divers

470. Installation de chauffage en plein air EN-VD-10471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation EN 13476. Grands consommateurs (consommation électrique >0,5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD-15477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application

Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
 Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*) Oui Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*) Oui Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole). 66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/DMS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. a) Le projet implique un défrichement de [m²] : Annexe
(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
- b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci.
(voir aussi la question 13b)
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : Oui Non 43 - DN
 La carte des dangers naturels doit être consultée sur le [guichet cartographique cantonal](#).
- | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| - Inondations par crues des cours d'eau (INO) | <input type="checkbox"/> | - Chutes de pierres et blocs (CPB) | <input type="checkbox"/> |
| - Laves torrentielles (LTO) | <input type="checkbox"/> | - Effondrement ou affaissement (EFF) | <input type="checkbox"/> |
| - Glissement de terrain permanent (GPP) | <input type="checkbox"/> | - Avalanches (AVA) | <input type="checkbox"/> |
| - Glissement de terrain spontané (GSS) | <input type="checkbox"/> | - Ruissellement (RUI) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - Inondations par remontée de lac (LAC) | <input type="checkbox"/> | | |
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106 B. Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
 Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
(selon art. 22 de la loi sur la faune du 26 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)
(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

Préservation et promotion du parc locatif

Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

- 112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux. 53
- b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif. 53
- 112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu. 53 B
- 112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense). 53 C

Reconnaissance de logement d'utilité publique

- 112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)
- | | | |
|--|--------------------------|----|
| - Logements à loyers modérés (LLM) | <input type="checkbox"/> | 54 |
| - Logements adaptés avec accompagnement (LADA) | <input type="checkbox"/> | 54 |
| - Logements étudiants (LE) | <input type="checkbox"/> | 54 |
| - Logements à loyers abordables (LLA) | <input type="checkbox"/> | 54 |

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Mode de couverture, couleur :
Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge: Electrique Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable: Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence

M

ME

48. Qh (MJ/m².an) : Informations complémentaires :
Qhli (MJ/m².an) : Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72**

Surface de référence énergétique

SRE :

Informations complémentaires :

465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7
474. Halles gonflables EN 8

Installations techniques du bâtiment

450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65A
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65B
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC) Annexe
- Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible) EN-VD-5
- Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables EN-VD-72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire EN-VD-3
463. Installation de ventilation EN-VD-4
464. Installations de réfrigération, climatisation, déshumidification ou humidification EN-VD-5
466. Installation de production d'électricité par combustible EN 9
475. Résidences secondaires EN-VD-3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air EN-VD-10
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD-15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
- Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [3]

- B1 Type de travaux ([aide](#)) (*): Nouveau bâtiment
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
- Assainissement énergétique Assainissement système de chauffage Transformations / rénovations intérieures
 Changement d'affectation Agrandissement chauffé Agrandissement non chauffé
 Installation solaire thermique Installation solaire photovoltaïque Autres travaux de transformation
- B2 N° de parcelle (*): 880
- B3 N° ECA :
En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.
- B4 Rue/lieu (*): Chemin de Mangette 9
- B5 Dénomination du bâtiment : 3 villas contiguës Minergie Standard
- B6 Nombre d'entrées avec adresse : 3

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (*): Bâtiment exclusivement à usage d'habitation
Classe : Immeubles à trois logements et plus
- B8 Surface au sol du bâtiment [m²]: 248
- B9 Surface brute utile des planchers [m²]: 616
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²]: 616 Pour les activités [m²]:
- B11 Cube SIA [m³]: 2676
- B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux): 4
- B13 Nombre total de logements après travaux (*): 3
Nb 1 pce : Nb 2 pce : Nb 3 pce :
Nb 4 pce : Nb 5 pce : 3 Nb 6 pce ou plus :
- B14 Bâtiment transformé (*): les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

- B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*):
Principal: Pompe à chaleur PAC pour plusieurs bâtiments
Secondaire:
- Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: 13.5
- B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*):
Pour générateur principal: Air
Pour générateur secondaire: Aucune
- B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*):
Principal: Pompe à chaleur PAC
Secondaire:
- B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*):
Pour générateur principal: Air
Pour générateur secondaire: Electricité
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire): Oui Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

- B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Crépi clair, bois
Mode de couverture, couleur :
Tuiles plates, panneaux photovoltaïques
- Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge: Electrique Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable: Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble téléseu

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence

M

ME

48. Qh (MJ/m².an) : 127,3 Informations complémentaires :Qhli (MJ/m².an) : 162,4 Informations complémentaires :453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli **Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72**

Surface de référence énergétique

SRE : 652,3 Informations complémentaires :

465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation EN 6468. Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7474. Halles gonflables EN 8

Installations techniques du bâtiment

450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65Ab) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65Bc) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC) Annexe- Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible) EN-VD-5- Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m Annexe456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd 461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables EN-VD-72462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire EN-VD-3463. Installation de ventilation EN-VD-4464. Installations de réfrigération, climatisation, déshumidification ou humidification EN-VD-5466. Installation de production d'électricité par combustible EN 9475. Résidences secondaires EN-VD-3

Divers

470. Installation de chauffage en plein air EN-VD-10471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation EN 13476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD-15477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application

Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

Fiche bâtiment [4]

- B1 Type de travaux ([aide](#)) (*): Bâtiment démolit
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
- Assainissement énergétique Assainissement système de chauffage Transformations / rénovations intérieures
 Changement d'affectation Agrandissement chauffé Agrandissement non chauffé
 Installation solaire thermique Installation solaire photovoltaïque Autres travaux de transformation
- B2 N° de parcelle (*): 880
- B3 N° ECA : 1443b
En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.
- B4 Rue/lieu (*): Chemin de Mangette 9
- B5 Dénomination du bâtiment : cabanes de jardin
- B6 Nombre d'entrées avec adresse :

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (*): Bâtiment sans usage d'habitation
Classe : Autres bâtiments non classés ailleurs
- B8 Surface au sol du bâtiment [m²]: 15
- B9 Surface brute utile des planchers [m²]:
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²]: Pour les activités [m²]:
- B11 Cube SIA [m³]: 33
- B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux):
- B13 Nombre total de logements après travaux (*):
Nb 1 pce : Nb 2 pce : Nb 3 pce :
Nb 4 pce : Nb 5 pce : Nb 6 pce ou plus :
- B14 Bâtiment transformé (*): les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

- B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*):
Principal:
Secondaire:
Puissance du générateur de chaleur principal [KW]:
- B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*):
Pour générateur principal:
Pour générateur secondaire:
- B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*):
Principal:
Secondaire:
- B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*):
Pour générateur principal:
Pour générateur secondaire:
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire): Oui Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

- B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Mode de couverture, couleur :
Type de fermeture : Stores Volets
b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge: Electrique Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable: Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence

M

ME

48. Qh (MJ/m².an) : Informations complémentaires :
Qhli (MJ/m².an) : Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72**

Surface de référence énergétique

SRE :

Informations complémentaires :

465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7
474. Halles gonflables EN 8

Installations techniques du bâtiment

450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65A
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65B
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC) Annexe
- Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible) EN-VD-5
- Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables EN-VD-72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire EN-VD-3
463. Installation de ventilation EN-VD-4
464. Installations de réfrigération, climatisation, déshumidification ou humidification EN-VD-5
466. Installation de production d'électricité par combustible EN 9
475. Résidences secondaires EN-VD-3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air EN-VD-10
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD-15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
- Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

Bruit		
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)	<input type="checkbox"/> Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	<input type="checkbox"/>
Protection des eaux		
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	<input type="checkbox"/>
116.	Projet situé à moins de 20 m de : <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voûtage	
Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau <input type="checkbox"/> Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	<input type="checkbox"/>
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [X] etc.) Ouvrage d'infiltration	<input checked="" type="checkbox"/>
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	<input type="checkbox"/>
Eaux usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP	<input type="checkbox"/>
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
123.	Raccordement à la fosse à purin	<input type="checkbox"/> 52
Réseaux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/> 62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)	<input type="checkbox"/> Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input type="checkbox"/>

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

Locaux occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série	<input type="checkbox"/> 43, 51, 64 <input type="checkbox"/> 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	<input type="checkbox"/> 43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	<input type="checkbox"/> 51

Environnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/> 64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique (plus de 5 MWth) <input type="checkbox"/> Installation thermique (plus de 100 MWth) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon	43, 64

Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input type="checkbox"/> 43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	<input type="checkbox"/> 43

157. Grands magasins, centres commerciaux 43
 Surface consacrée à l'alimentation [m²]:
 Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)
 Inférieure à 2000 m²
 De 2000 à 5000 m²
 Supérieure à 5000 m² (EIE)
 Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²
170. Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau 43

Métaux et machines

158. Métaux et machines 43, 64
 Aciéries (EIE) Vieux métaux (EIE)
 Aluminium (EIE) Métaux non ferreux (EIE)

Bois

Annexes

159. Bois et traitement du bois 43, 64
 Panneaux d'agglomérés (EIE) Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)

Chimie

160. Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais 43, 64
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) Stockage de plus de 1000 t (EIE)
 Transformation (> de 5000 m² ou 10'000 t/an)(EIE) Synthèse de produits
161. Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins 43, 64
162. Produits plastiques ou en caoutchouc 43, 64

Alimentation

163. Produits alimentaires 43
164. Produits agro-alimentaires 43, 64

Autres matériaux

165. Arts graphiques 43, 64
166. Produits pour l'aménagement de la maison et du logement 43, 64
167. Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques 43, 64
168. Textiles, habillement, cuir 43, 64
169. Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) 43, 64
 Cimenteries (EIE) Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

Terrassements, dépôts d'excavation et décharges

200. Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m²
207. Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ? Concept de gestion des sols
201. Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre
 De 50'000 à 500'000 m³ De plus de 500'000 m³ (EIE)
202. Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203. Déchetteries ou postes de collecte des déchets
204. Installations de traitement des déchets 43
 Inférieur ou égal à 1000 t/an Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)
205. Déchiqueteurs de voitures (EIE)
206. Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration 51

Surveillance des ouvrages de retenue

210. Ouvrages d'accumulation Volume maximum d'accumulation > 100 m³
 Retenue au dessus du terrain naturel
 Volume d'eau permanent m³ :

O. AGRICULTURE, ANIMAUX

Annexes

250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (hors étables d'alpâge) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL

Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
------	---	--------------------------	----

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS

Sport

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		
	<input type="checkbox"/> eau non chauffée		32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		
	<input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m ² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport <i>Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne</i>	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places <i>(intérieur, souterrain ou en toiture)</i>	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) <i>(terrain ou bâtiment)</i>	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger <i>(incendie, explosion, pollution, intoxication etc.)</i>		43, 64
	<input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m ³ charbon (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Plus de 5000 m ³ liquide ou 50'000 m ³ gaz (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPAir (EIE)		
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères <i>(eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)</i>	<input type="checkbox"/>	64

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation <i>(joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)</i>		Annexe
	Installation nouvelle	<input type="checkbox"/>	
	Modification d'installation existante	<input type="checkbox"/>	
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) <i>(à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)</i>	<input type="checkbox"/>	ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	

Substances, produits et déchets spéciaux

Annexes

- | | | | |
|------|---|--------------------------|--------|
| 416. | Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux | <input type="checkbox"/> | |
| | <input type="checkbox"/> Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) | | |
| | <input type="checkbox"/> Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) | | |
| | <input type="checkbox"/> Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE) | | |
| 417. | Entreprises avec micro-organismes | <input type="checkbox"/> | |
| 418. | Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM
(joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) | <input type="checkbox"/> | Annexe |

S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

Abri de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)

- | | | | |
|------|--|-------------------------------------|----|
| 454. | Construction d'un abri PCI | <input type="checkbox"/> | 46 |
| 455. | Dispense de construction d'un abri PCI | <input checked="" type="checkbox"/> | 45 |

T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

- | | | | |
|------|--|--------------------------|--------|
| 500. | L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) | <input type="checkbox"/> | Annexe |
| | L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape
(plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonale, demande d'autorisation préalable d'implantation) | <input type="checkbox"/> | |

G. ANNEXES

- | | | | | |
|-----|--|-------|-------|-------------------------------------|
| 90. | a) Plans | | | |
| | Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) | | | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) | | | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier | | | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) | | | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé | | | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Dessins de toutes les façades | | | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation. | | | |
| 90. | b) Nombre d'exemplaires des plans | | | |
| | (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...) | | | |
| | Nombre d'exemplaires pour la commune : | M | ME | Fourni |
| | Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : | 2 | 2 | 2 |
| | Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire : | 0 | 0 | 0 |
| | | 2 | 2 | 2 |
| 91. | Documents | Comm. | CAMAC | Fourni |
| | Questionnaire général complet (*) | 2 | 0 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) | | | |
| | Procuration remise au mandataire | | | |
| | Etablie par : <input type="checkbox"/> Propriétaire | 2 | 0 | |
| | <input type="checkbox"/> Promettant acquéreur | | | |
| | <input type="checkbox"/> Maître de l'ouvrage | | | |
| | Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| | Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon Sia 380/1) | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| | Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| | Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| | Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| | Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF) | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| | Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| | Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| | Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| | Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| | Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| | Concept de gestion des sols | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| | Plan schématique d'évacuation des eaux claires | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| | Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| 92. | Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié | | | |
| | Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| | Préavis du Concordat des téléskis | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| | Risque de pollution de l'air (fumeurs à viande, torrificateurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |
| | Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz | 2 | 0 | <input type="checkbox"/> |

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Nyon le 03.03.2026

Propriétaire(s) :

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

Burnier
Factures

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	BURNIER	Prénom :	THIERRY
Raison sociale :		Tél. :	
Adresse, N° (*) :	Chemin de Mangette 9	E-mail :	
N° postal (*) :	1260	Localité (*) :	NYON

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 03.06.26 au 02.07.26

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : Nicolas Praet

Tél. (*) : 021/316'49'93

Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

VILLE DE NYON
Service du territoire
1260 NYON

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DFTS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

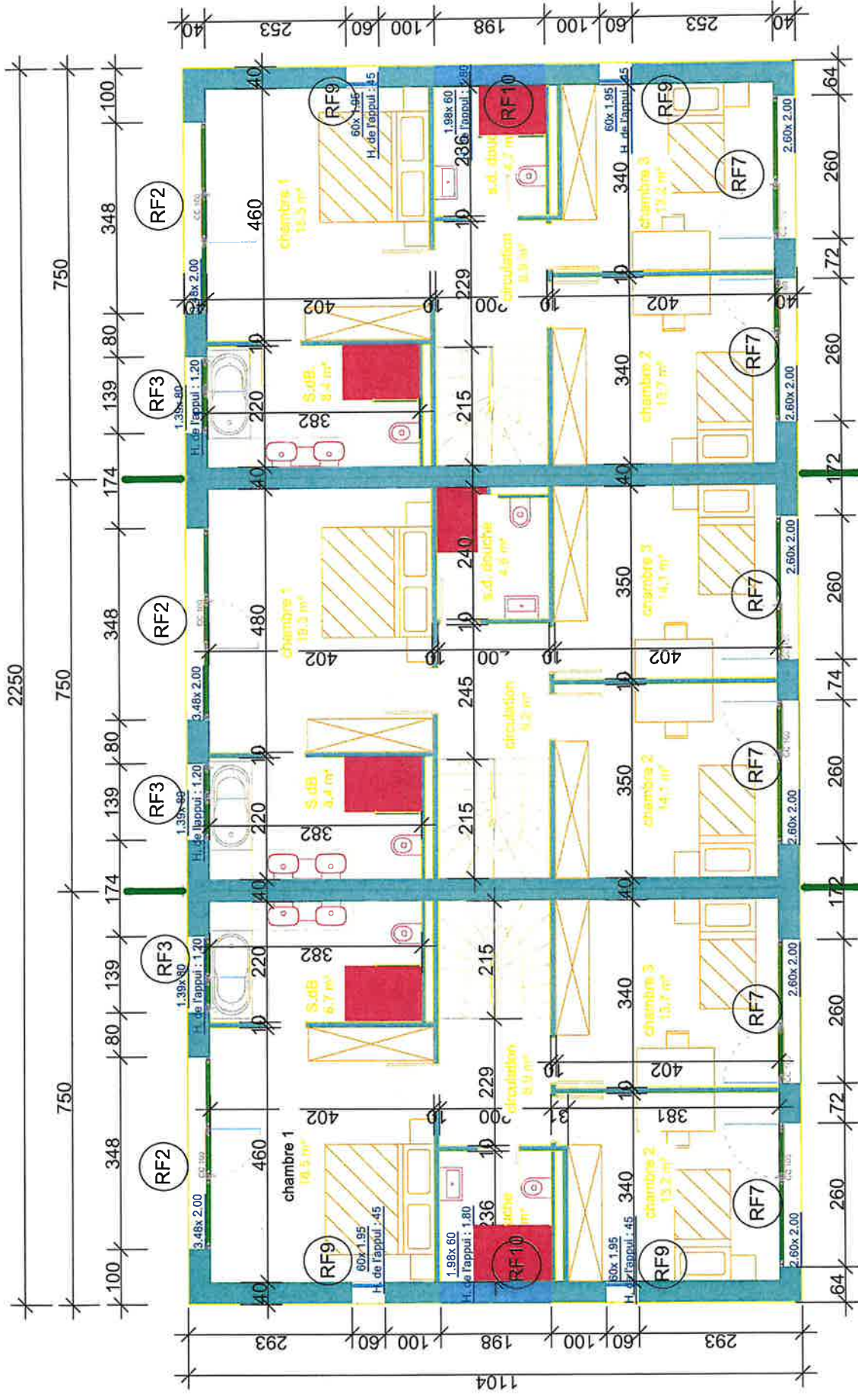
Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

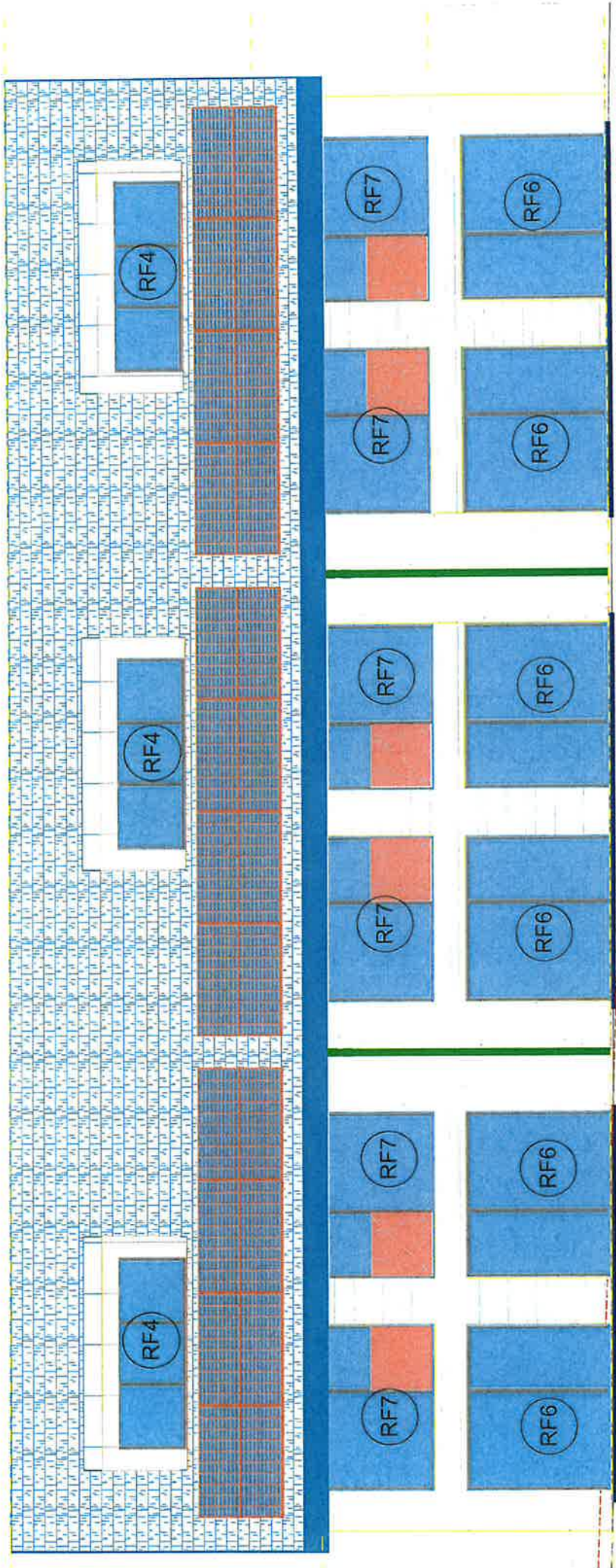
Nom, Prénom : BURNIER THIERRY ZELTNER
BURNIER MADELEINE RAISON SOCIALE :
Adresse : Chemin de Mangette 9
Tél. : E-mail :
NPA : 1260 LOCALITE : NYON

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom : BRÜTSCH THIERRY RAISON SOCIALE : THIERRY BRÜTSCH ARCHITECTE
SÀRL
Adresse :
Tél. : E-mail :
NPA : LOCALITE :

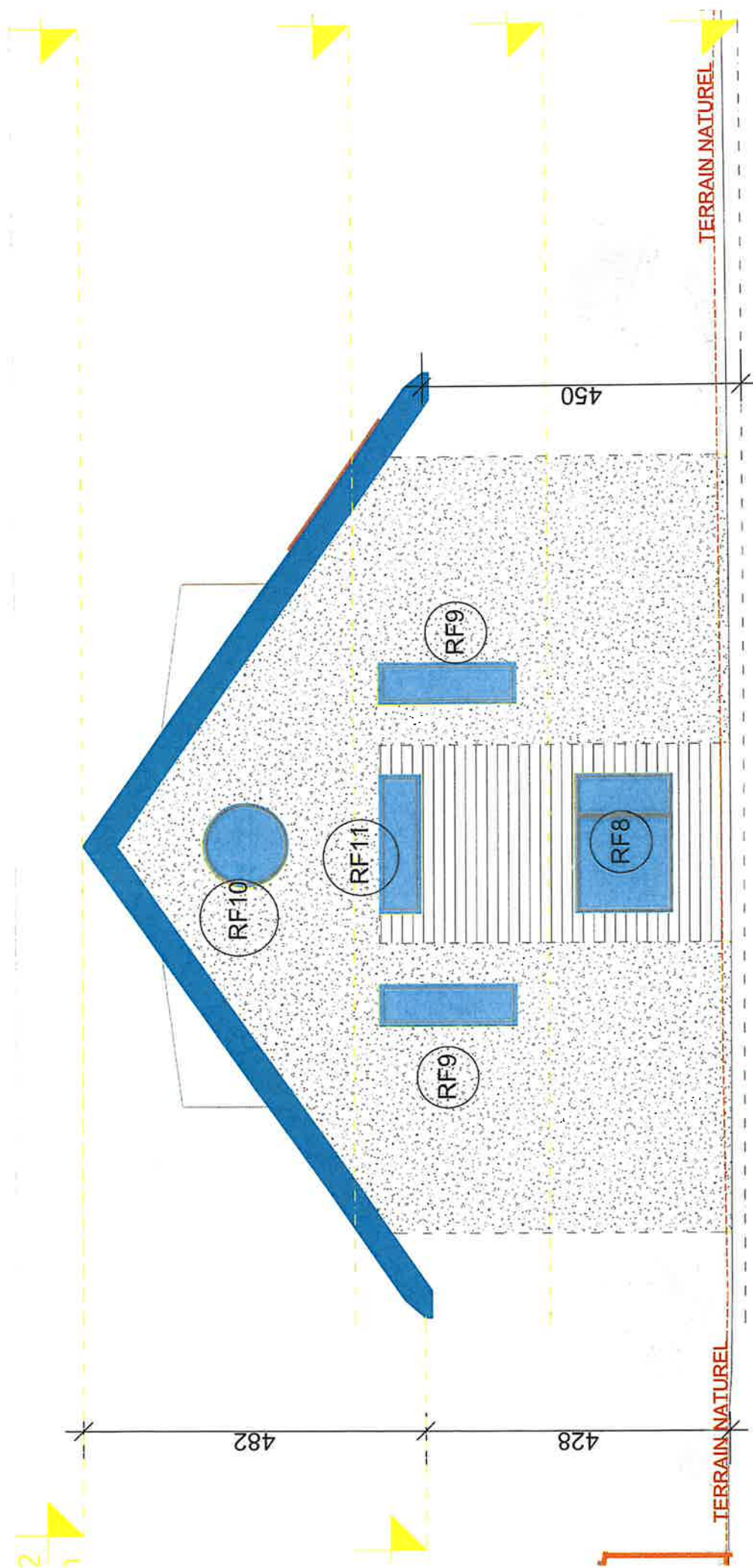


Plan de l'Étage
 9, chemin des Mangettes Nyon
 Numérotation des fenêtres
 Certoux, le 27 - 02 - 2026

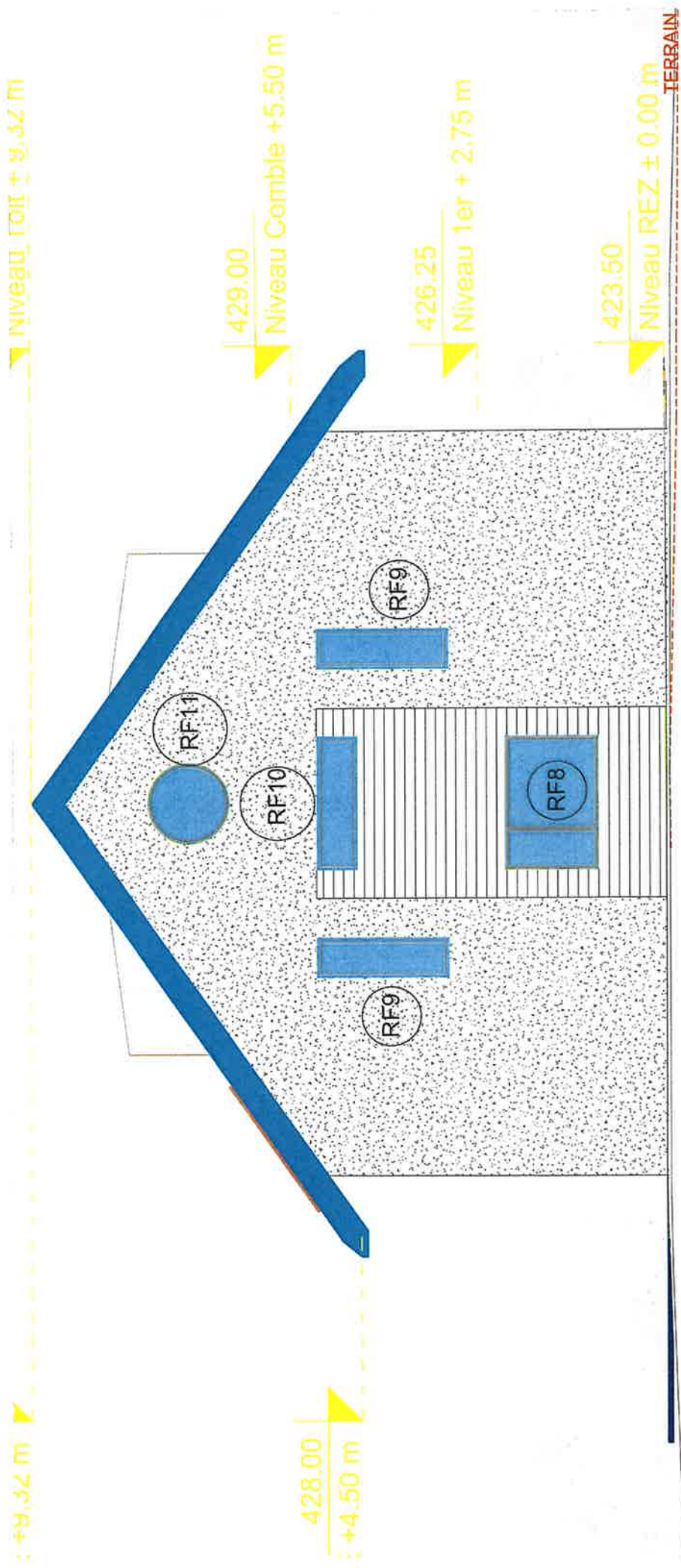


ELEMENTS D'ENVELOPPE						
FACADE SUB-OUEST						
Abreviation	Dénomination	Largeur (m)	Hauteur (m)	Surface (m ²)	Nombre	Total Surface (m ²)
RF4	Fenetre 4	3.00	1.05	3.18	3	9.54
RF6	Fenetre 6	2.60	2.25	5.88	6	35.26
RF7	Fenetre 7	2.60	2.00	5.20	6	31.20
					12	66.00

Elevation Sud-Ouest 9, chemin des Mangettes Nyon
 Certoux, le 27 - 02- 2026

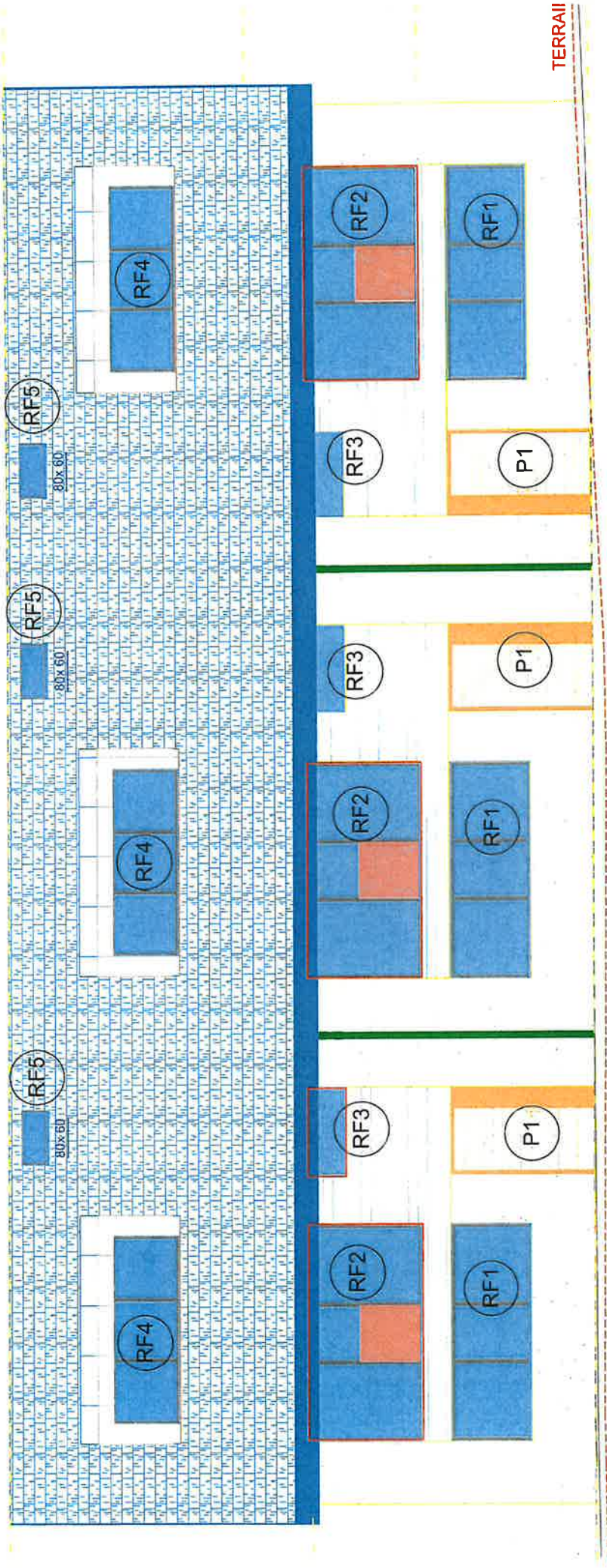


ELEMENTS D'ENVELOPPE						
FACADE NORD - OUEST						
Abreviation	Dénomination	largeur (m)	Hauteur (m)	Surface (m ²)	Nombre	Total Surface (m ²)
RF8	Fenetre 8	1.98	1.98	2.73	1	2.73
RF9	Fenetre 9	0.60	1.95	1.17	2	2.34
RF10	Fenetre 10	1.98	0.60	1.19	1	1.19
RF11	Fenetre 11	1.17	1.17	1.37	1	1.37
					5	7.63



ELEMENTS D'ENVELOPPE						
FACADE SUD-EST						
Abreviation	Dénomination	Largeur [m]	Hauteur [m]	Surface [m ²]	Nombre	Total Surface [m ²]
RF8	Fenêtre 8	1.98	1.38	2.73	1	2.73
RF9	Fenêtre 9	0.60	1.95	1.17	2	2.34
RF10	Fenêtre 10	1.98	0.60	1.19	1	1.19
RF11	Fenêtre 11	1.17	1.17	1.37	1	1.37
					5	7.63

Elevation Sud-Est 9, chemin des Manguettes Nyon
 Certoux, le 27 - 02- 2026



ELEMENTS D'ENVELOPPE						
FACADE NORD - EST						
Abreviation	Dénomination	Largeur (m)	Hauteur (m)	Surface (m2)	Nombre	Total Surface (m2)
RF1	Fenetre 1	3.48	1.30	4.52	3	13.57
RF2	Fenetre 2	3.48	2.00	6.96	3	20.88
RF3	Fenetre 3	1.39	0.80	1.11	3	3.34
RF4	Fenetre 4	3.00	1.06	3.18	3	9.54
RF5	Fenetre 5	0.60	0.48	0.29	3	0.86
					15	48.19

Abreviation	Dénomination	Largeur (m)	Hauteur (m)	Surface (m2)	Nombre	Total Surface (m2)
P1	porte 1	1.02	2.26	2.31	3	6.92

Elevation Nord-Est 9, chemin des Mangettes Nyon

Certoux, le 27 - 02 - 2026

Limite de propriété

Limite de propriété



Thierry Brüttsch - epfl sia
rue du Village 20, 1214 Vernier
tél 079 446 15 90
email t.brutsch@tb-archi.ch
www.tb-archi.ch

Signature 

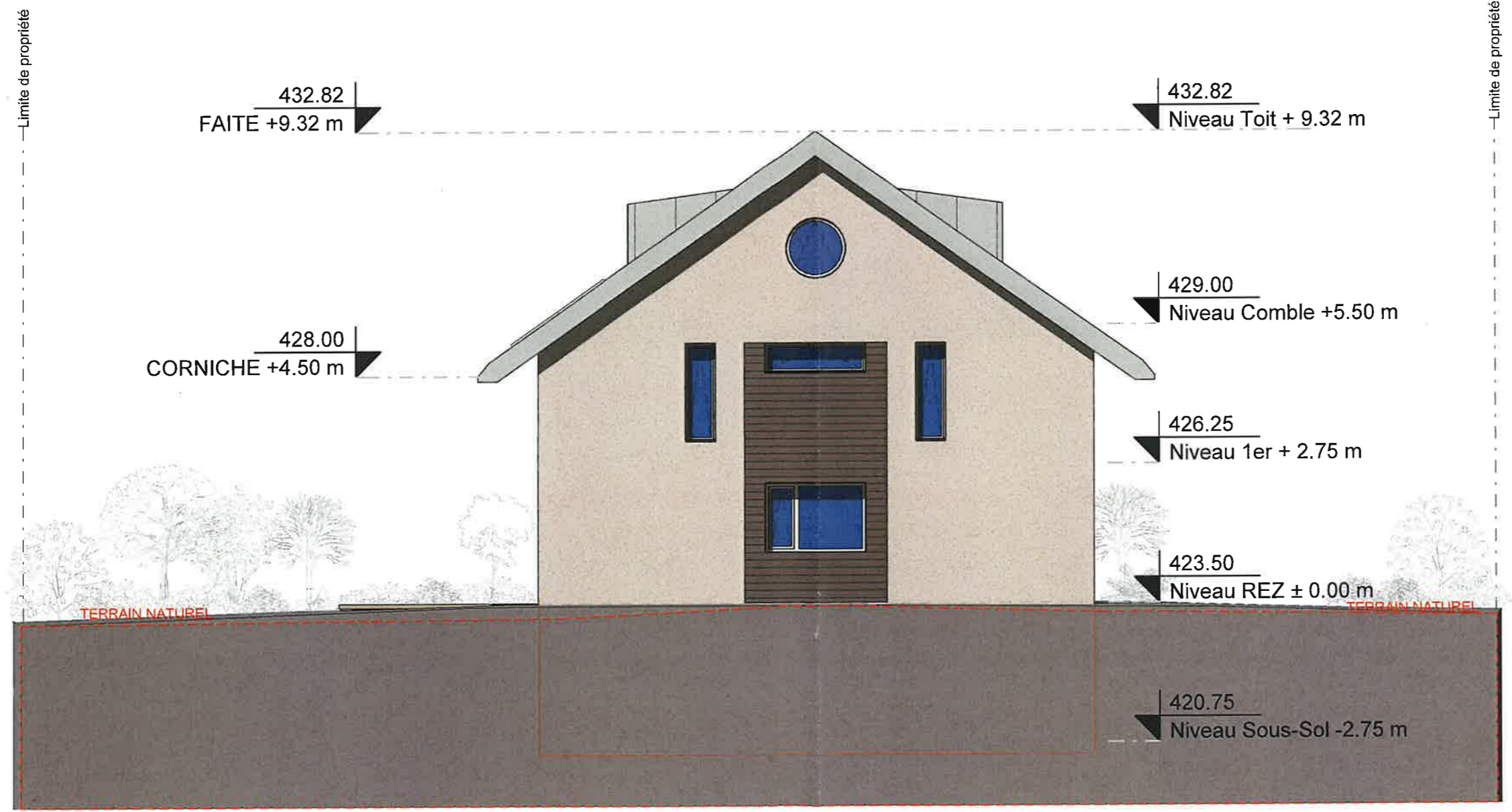
9 Chem. de Mangette, 1260 Nyon
Commune (No OFS): NYON 5724, Parcelle 880

Propriétaires
Thierry Burnier
Madeleine Zeltner Burnier

N°	Description	Date

Elevation Sud Ouest		
Date	26.01.2026	A105
Taille de la feuille	A3	
Conçu par	TB	
Dessiné par	EV	
Vérifié par	TB	
Echelle		1 : 100

Démolition des bâtiments existants et construction de 3 villas contiguës Minergie Standard



 **architectes**
 Thierry Brüttsch - epfl sia
 rue du Village 20, 1214 Vernier
 tél 079 446 15 90
 email t.bruttsch@tb-archi.ch
 www.tb-archi.ch

Signature 

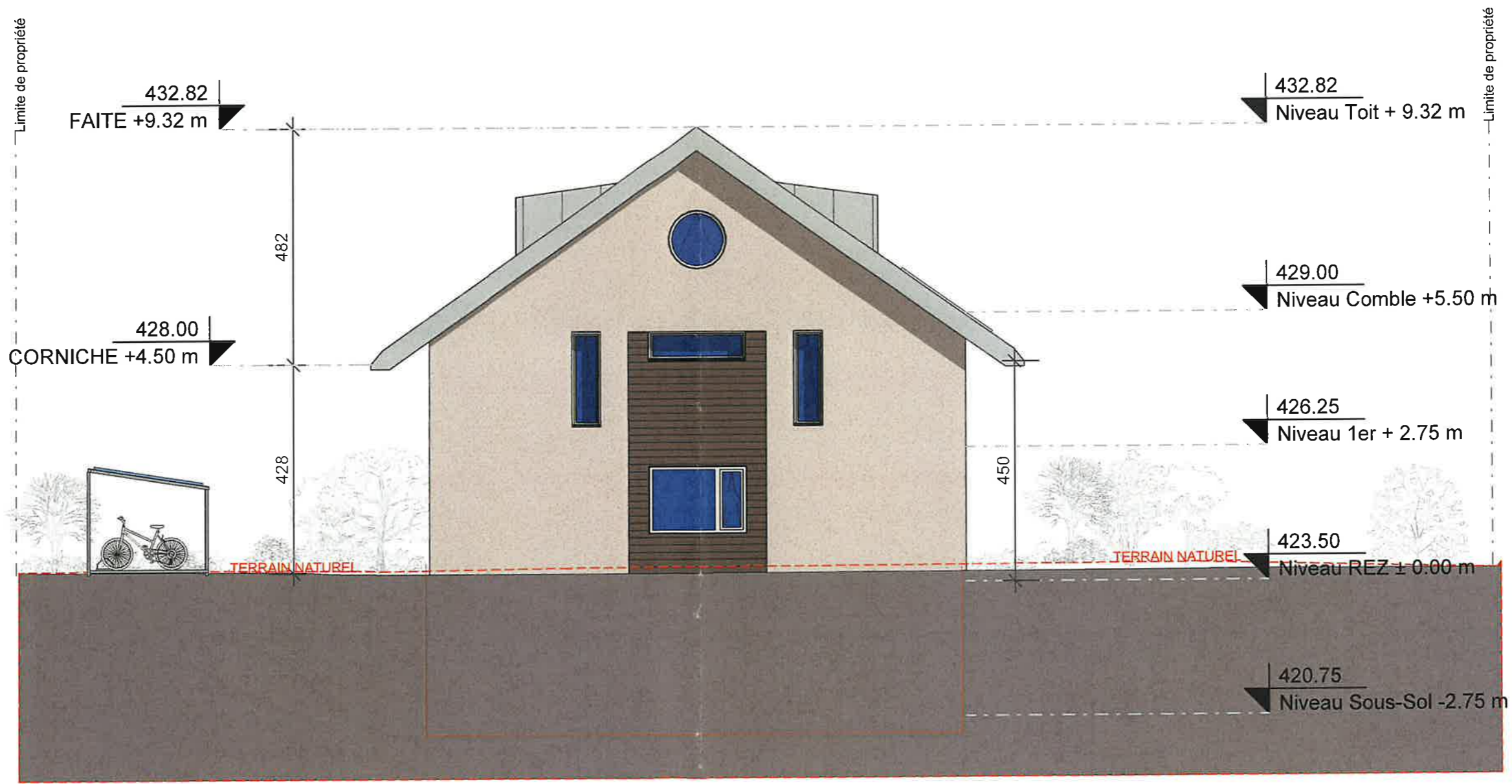
Démolition des bâtiments existants et construction de 3 villas contigües Minergie Standard

9 Chem. de Mangette, 1260 Nyon
 Commune (No OFS): NYON 5724, Parcelle 880

Propriétaires
Thierry Burnier
Madeleine Zeltner Burnier

N°	Description	Date

Elevation Sud Est		
Date	26.01.2026	A108
Taille de la feuille	A3	
Conçu par	TB	
Dessiné par	EV	
Vérifié par	TB	
Echelle		1 : 100



architectes
 Thierry Brüttsch - epfl sia
 rue du Village 20, 1214 Vernier
 tél 079 446 15 90
 email t.bruttsch@tb-archi.ch
 www.tb-archi.ch

Signature 

Démolition des bâtiments existants et construction de 3 villas contigües Minergie Standard

9 Chem. de Mangette, 1260 Nyon
 Commune (No OFS): NYON 5724, Parcelle 880

Propriétaires
Thierry Burnier
Madeleine Zeltner Burnier

N°	Description	Date

Elevation Nord Ouest		
Date	26.01.2026	A107
Taille de la feuille	A3	
Conçu par	TB	
Dessiné par	EV	
Vérifié par	TB	
Echelle		1 : 100

Limite de propriété

Limite de propriété



architectes
 Thierry Brüttsch - epfl sia
 rue du Village 20, 1214 Vernier
 tél 079 446 15 90
 email t.bruttsch@tb-archi.ch
 www.tb-archi.ch

Signature 

Démolition des bâtiments existants et construction de 3 villas contigües Minergie Standard

9 Chem. de Mangette, 1260 Nyon
 Commune (No OFS): NYON 5724, Parcelle 880

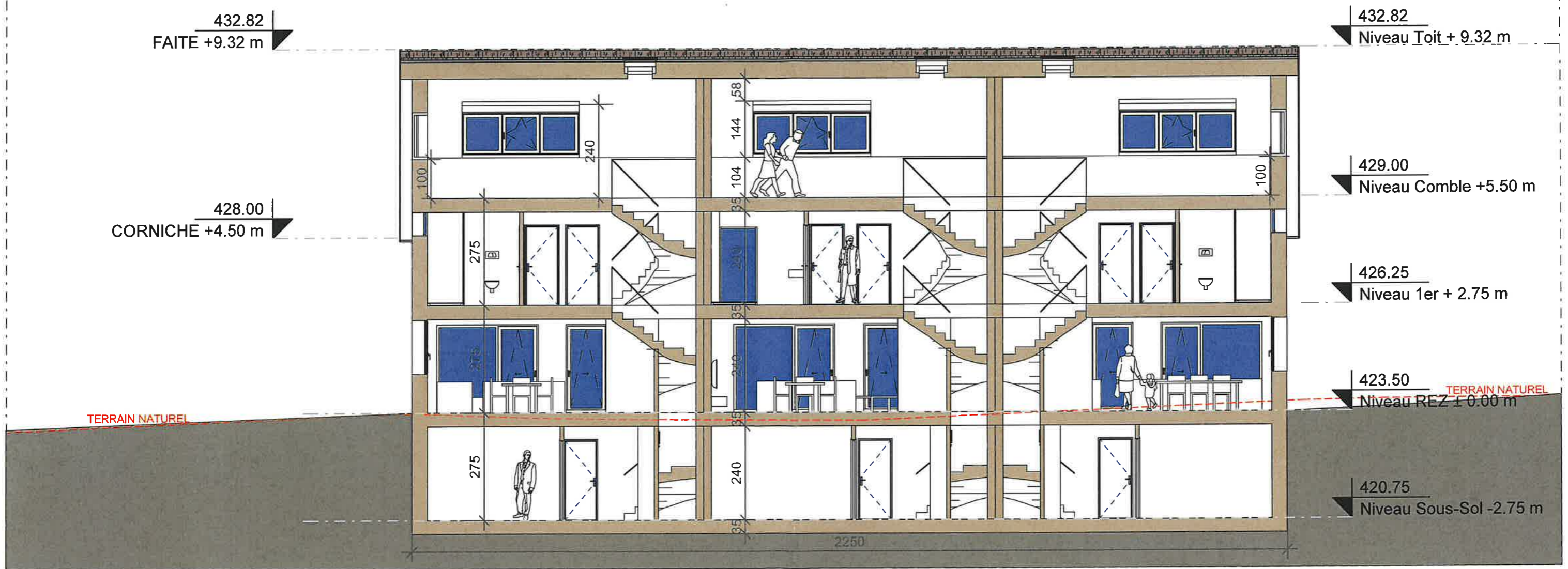
Propriétaires
Thierry Burnier
Madeleine Zeltner Burnier

N°	Description	Date

Elevation Nord Est		A106
Date	26.01.2026	
Taille de la feuille	A3	
Conçu par	TB	
Dessiné par	EV	
Vérifié par	TB	
Echelle		1 : 100

Limite de propriété

Limite de propriété



 Thierry Brüttsch - epfl sia
 rue du Village 20, 1214 Vernier
 tél 079 446 15 90
 email t.bruttsch@tb-archi.ch
 www.tb-archi.ch

Signature 

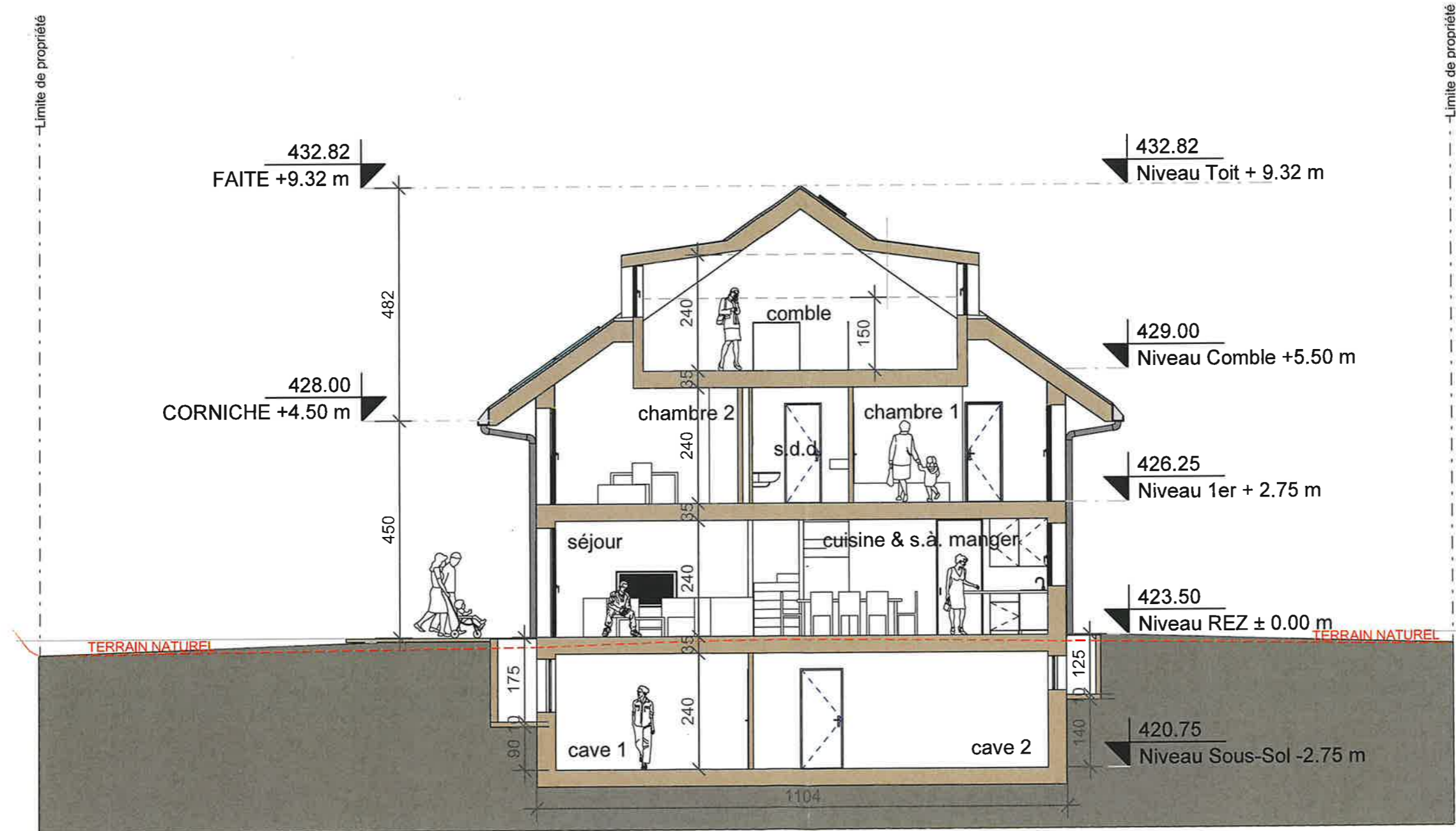
Démolition des bâtiments existants et construction de 3 villas contiguës Minergie Standard

9 Chem. de Mangette, 1260 Nyon
 Commune (No OFS): NYON 5724, Parcelle 880

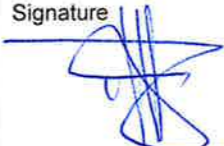
Propriétaires
Thierry Burnier
Madeleine Zeltner Burnier

N°	Description	Date

Coupe BB		
Date	26.01.2026	A110
Taille de la feuille	A3	
Conçu par	TB	
Dessiné par	EV	
Vérifié par	TB	
Echelle		1 : 100



Thierry Brüttsch - epfl sia
rue du Village 20, 1214 Vernier
tél 079 446 15 90
email t.bruttsch@tb-archi.ch
www.tb-archi.ch

Signature 

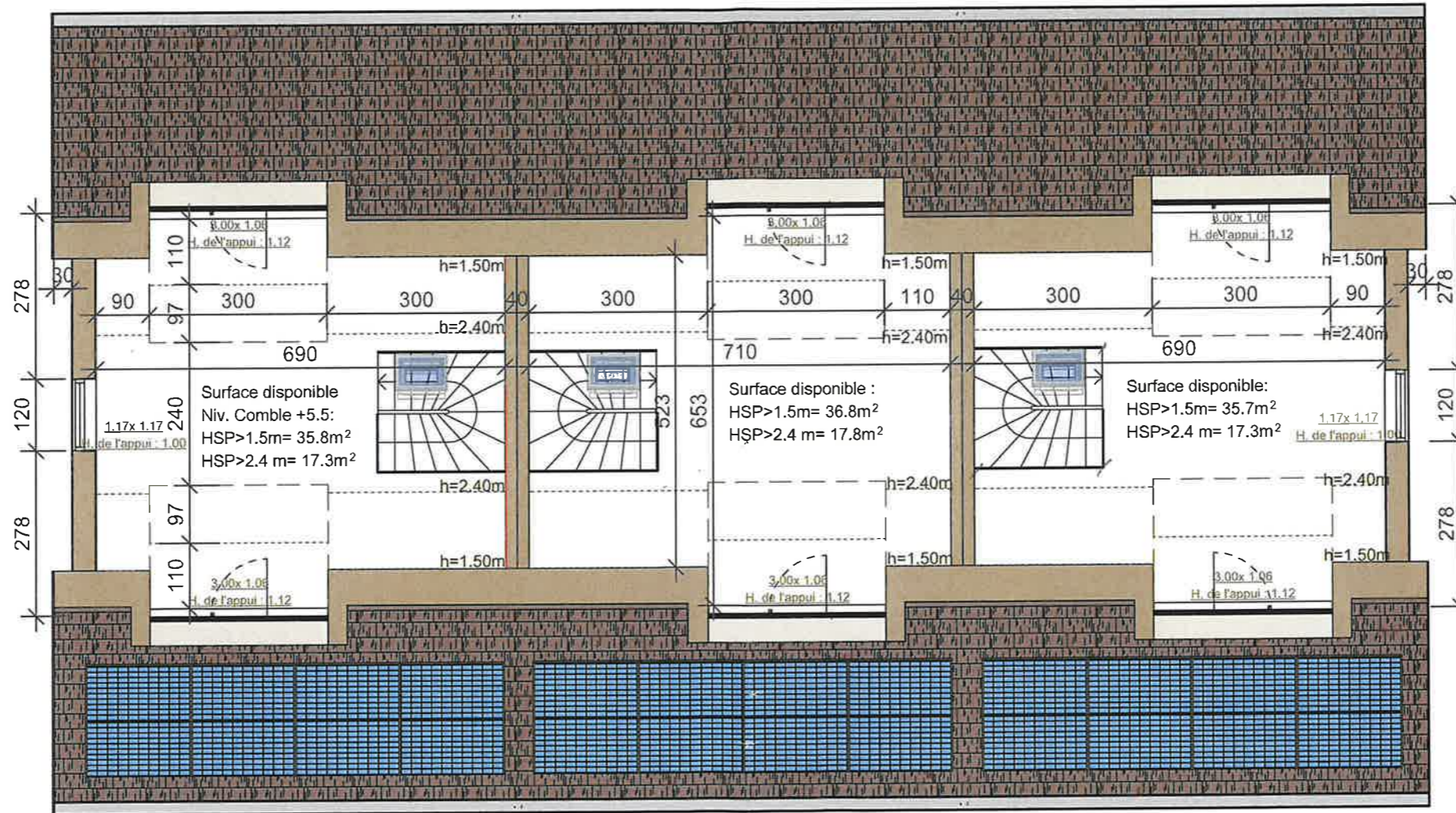
9 Chem. de Mangette, 1260 Nyon
Commune (No OFS): NYON 5724, Parcelle 880


Propriétaires
Thierry Burnier
Madeleine Zeltner Burnier

N°	Description	Date

Coupe AA		
Date	26.01.2026	A109
Taille de la feuille	A3	
Conçu par	TB	
Dessiné par	EV	
Vérifié par	TB	
Echelle		1 : 100

Démolition des bâtiments existants et construction de 3 villas contigües Minergie Standard



COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8116
 Plans déposés à l'enquête publique
du 03 juin. au 02 juil. 2026
 Visa Service SDT 

 Thierry Brüttsch - epl sia
 rue du Village 20, 1214 Vernier
 tél 079 446 15 90
 email t.bruttsch@tb-archi.ch
 www.tb-archi.ch

Signature 

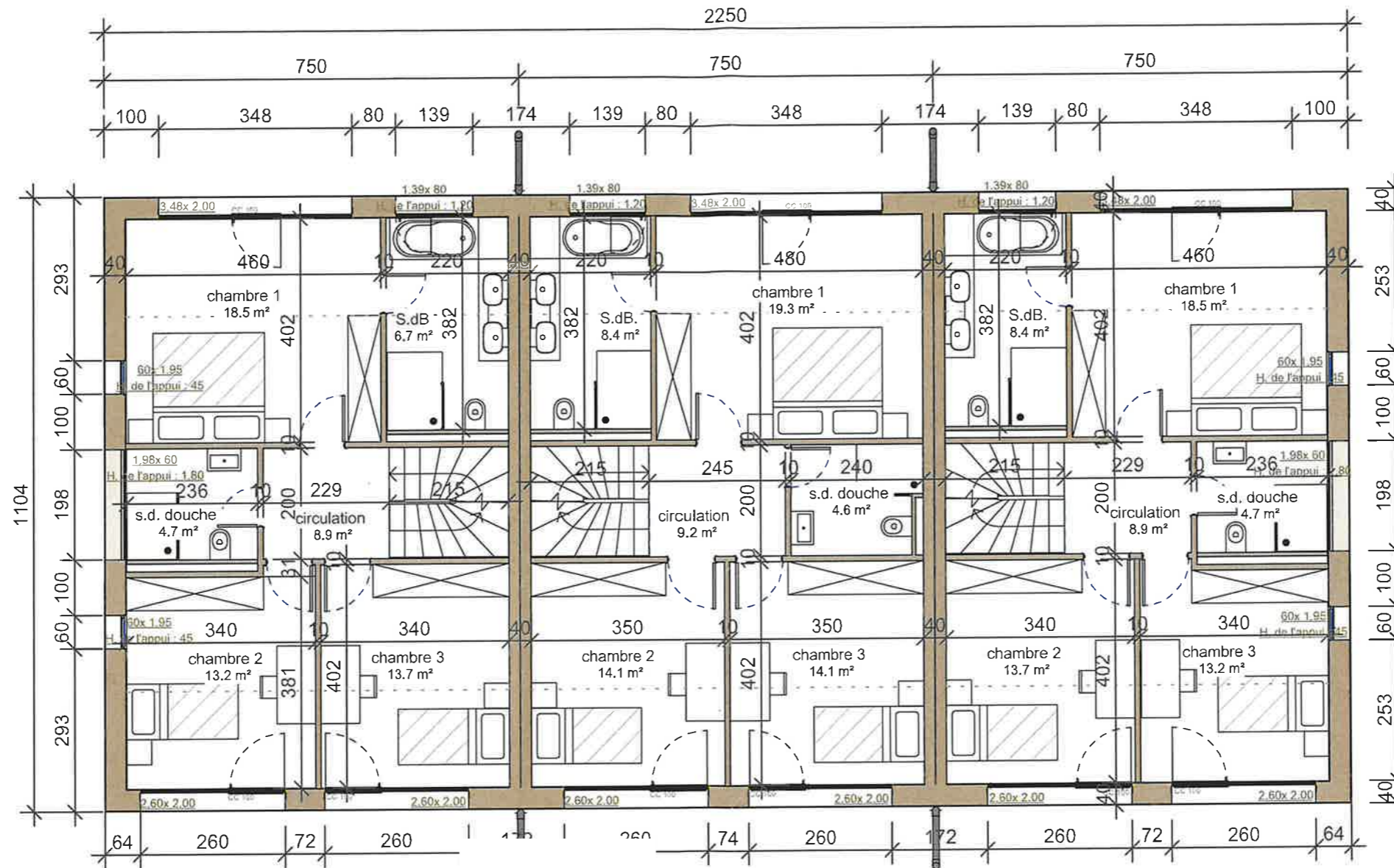
Démolition des bâtiments existants et construction de 3 villas contiguës Minergie Standard

9 Chem. de Mangette, 1260 Nyon
 Commune (No OFS): NYON 5724, Parcelle 880

Propriétaires
Thierry Burnier
Madeleine Zeltner Burnier

N°	Description	Date

Comble		
Date	26.01.2026	A104
Taille de la feuille	A3	
Conçu par	TB	
Dessiné par	EV	
Vérifié par	TB	
Echelle		1 : 100



COMMUNE DE NYON
 Dossier N° 8116
 Plans déposés à l'enquête publique
 du 03 juin. au 02 juil. 2026
 Visa Service SDT

architectes
 Thierry Brüttsch - epfl sia
 rue du Village 20, 1214 Vernier
 tél 079 446 15 90
 email t.bruttsch@tb-archi.ch
 www.tb-archi.ch

Signature

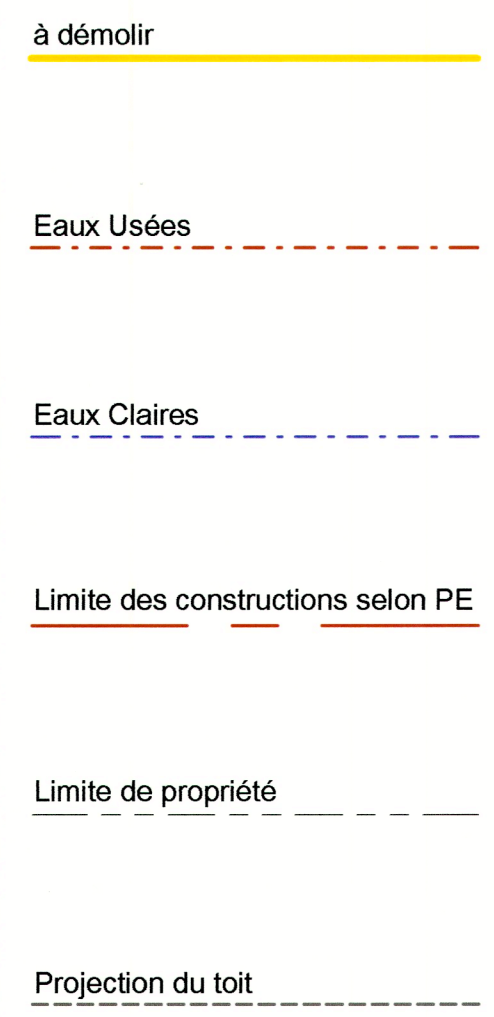
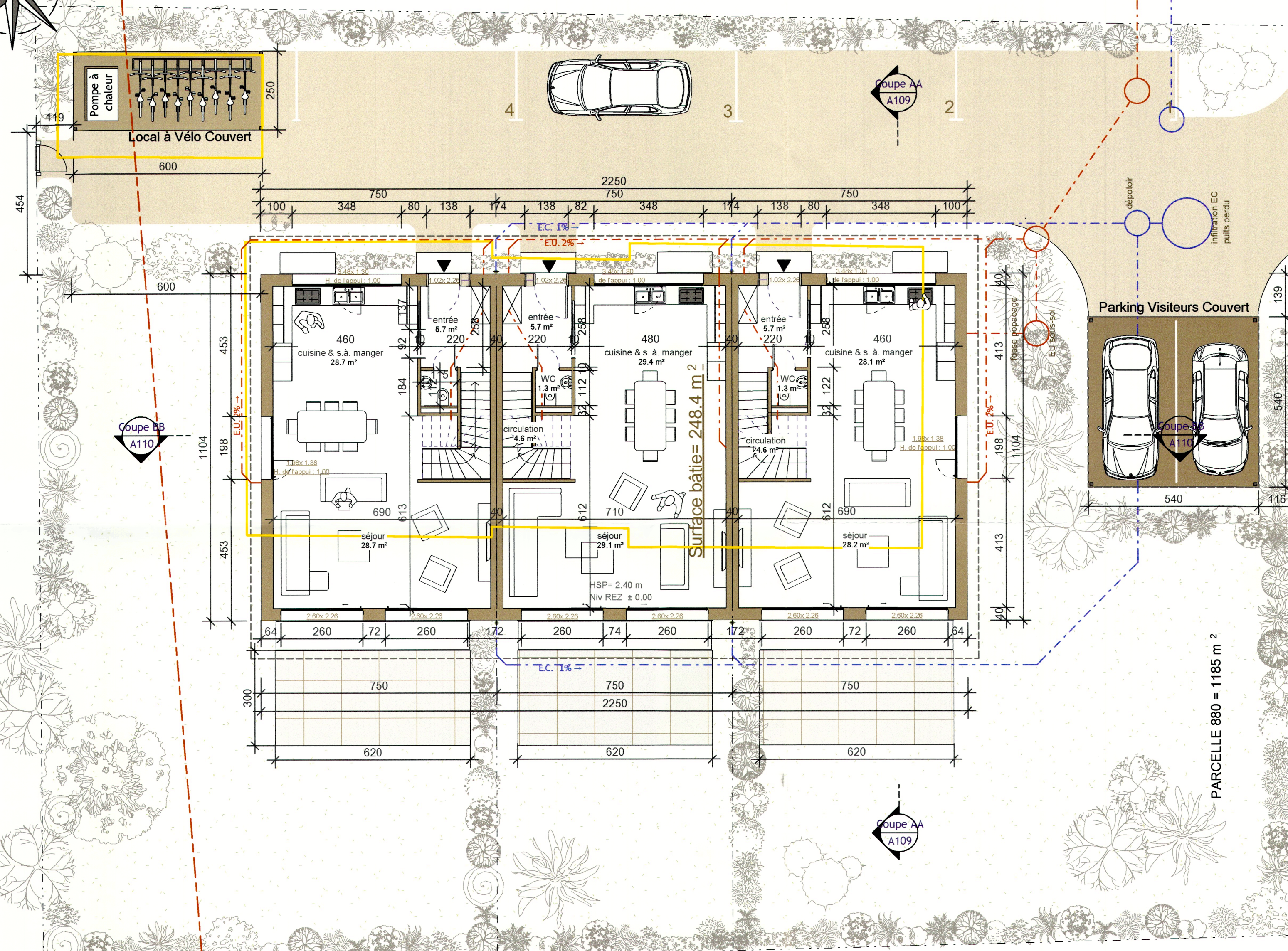
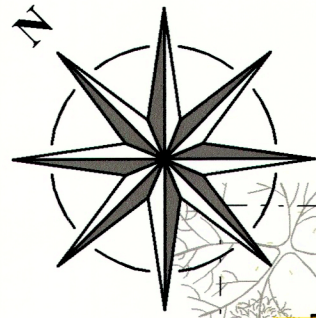
Démolition des bâtiments existants et construction de 3 villas contiguës Minergie Standard

9 Chem. de Mangette, 1260 Nyon
 Commune (No OFS): NYON 5724, Parcelle 880

Propriétaires
Thierry Burnier
Madeleine Zeltner Burnier

N°	Description	Date

1er Etage		
Date	26.01.2026	A103
Taille de la feuille	A3	
Conçu par	TB	
Dessiné par	EV	
Vérifié par	TB	
Echelle		1 : 100



Aire de stationnement	Pavés filtrants	260 m ²	21.9%	1.8 l/s
Herbe	Pres, herbe	595.6 m ²	50.3%	4.7 l/s
Terrasses	Dalles sur graviers	56 m ²	4.7%	0.4 l/s
Surface bâtie	Revêtement dur	248.4 m ²	21%	1.9 l/s
Sauts de loup	Gravier	25 m ²	2.1%	0.2 l/s
Surface total		1185 m ²	100%	9 l/s

REZ DE CHAUSSEE				
Date	26.01.2026	A2	TB	EV
Taille de la feuille				
Conçu par				
Dessiné par				
Vérifié par				
				Echelle
				TB
				1 : 100

N°	Description	Date

9 Chem. de Mangette, 1260 Nyon
Commune (No OFS): NYON 5724, Parcelle 880

Propriétaires
Thierry Burnier
Madeleine Zeltner Burnier

Signature
Thierry Burnier
Signature
Madeleine Zeltner Burnier

Signature
[Signature]

Thierry Brüttsch - epl i.a.
rue du Village 20, 1214 Vernier
tél 079 446 15 90
email t.bruttsch@tb-archi.ch
www.tb-archi.ch

architectes

Démolition des bâtiments existants et construction de 3 villas contiguës.
Minergie Standard